

Compte rendu de la Commission de quartier 5.3

Saint-Michel – Saint-Agne - Le Busca – Empalot – Île du Ramier

Le 14 avril 2022

- **Lieu :** *Maison des Associations, place Guy Hersant*
- **Participants :** *60*
- **Elu présent :**
 - M. Jonnhy DUNAL, Maire du quartier 5.3, Saint-Michel - Saint-Agne - Le Busca - Empalot – Île du Ramier,*
 - M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Adjoint au Maire en charge des Cœurs de Quartiers et de l'aménagement de l'espace public,*
 - M. François CHOLLET, Vice-président de Toulouse Métropole, chargé de l'Ecologie, du développement durable et de la transition énergétique*
- **Services municipaux et métropolitains présents :**
 - Direction Mobilité Gestion Réseaux, Mairie de Toulouse/Toulouse Métropole*
 - Direction projet Cœurs de quartier, Mairie de Toulouse/Toulouse Métropole*
 - Direction projet Grand Parc Garonne, Mairie de Toulouse/Toulouse Métropole*
 - Direction des Constructions des bâtiments publics, Maire de Toulouse/Toulouse Métropole*
 - Direction de l'Acton Territoriale, Mairie de Toulouse*
- **Intervenants présents :**
 - Dessein de Ville, cabinet d'urbanisme mandaté par la Mairie de Toulouse pour l'aménagement du Cœur de quartier Saint-Michel*

Propos introductifs :

Jonhny DUNAL, maire de quartier, accueille les participants en rappelant l'importance que la Ville de Toulouse accorde au maintien du dialogue avec les associations et acteurs locaux, malgré les contraintes sanitaires et d'agenda. Rappel des points à l'ordre du jour, à savoir :

- Point d'étape sur l'expérimentation de mise à sens unique de la Grande rue Saint-Michel et le projet d'aménagement du Cœur de quartier
- Présentation du projet de futures passerelles entre Empalot et l'Île du Ramier
- Point sur les nouveaux outils de la participation citoyenne à Toulouse
- L'actualité du quartier en images
- Questions diverses

Point d'étape sur l'expérimentation de mise à sens unique de la Grande rue Saint-Michel et le projet d'aménagement du Cœur de quartier

M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE rappelle qu'il s'agit d'un des Cœurs de quartier les plus emblématiques du mandat et qu'à ce titre, la Ville de Toulouse mobilise des moyens très importants pour parvenir à un résultat de qualité et concerté auprès des riverains et des associations de quartier. L'Adjoint au maire remercie les habitants de Saint-Michel pour leur implication durant le processus de concertation.

M. Jonhny DUNAL rappelle également que la concertation autour du projet de réaménagement de la Grande rue Saint-Michel était une des conditions posées par M. Le Maire, puisqu'il s'agit d'une vision d'avenir pour le quartier, d'où la nécessité de recueillir les attentes et l'expertise d'usage des riverains pour co-construire le quartier ensemble. Il passe la parole aux fonctionnaires de la Ville de Toulouse pour la présentation technique.

Retour sur les premières semaines de mise en place de l'expérimentation de mise en sens unique :

Pour mémoire, la mise en service de l'expérimentation a eu lieu le 7 mars au matin. Depuis, la majeure partie de l'itinéraire de la Grande rue Saint-Michel est à sens unique du Sud vers le Nord. La police municipale a été fortement mobilisée au premier jour de l'expérimentation pour sensibiliser les usagers à ce changement. Sa présence a été maintenue pendant dix jours supplémentaires, uniquement aux heures de pointe, pour réguler la circulation. Depuis, les agents de la police municipale conserve leur présence sur le quartier, sous forme de patrouilles régulières et ne se limite pas à la surveillance de la circulation.

La réalisation des aménagements de voie s'est poursuivie sur plusieurs jours et ont été récemment terminés : zones de stationnement neutralisées, signalisation des voies etc.

Le retour des habitants est globalement partagé par les riverains, la police municipale et les agents de la collectivité lors de leurs visites sur le terrain. L'expérimentation peut déjà placer à son actif un sentiment d'apaisement, en particulier sur la rue Beethoven, est ressenti par les riverains. En outre, l'aménagement ne met pas en difficulté le carrefour du tramway, de même que les allées Guesde.

Certains points seront néanmoins à améliorer dans les meilleurs délais :

Des véhicules, notamment des deux-roues motorisés, continuent d'emprunter le sens interdit à l'angle de la rue Achille Viadieu. La police municipale avertit qu'elle procédera, dès maintenant, à des contrôles accrus pour faire respecter la loi et invite les habitants ou commerçants à les solliciter par le biais d'Allô Toulouse, dès qu'ils sont témoins d'un stationnement illicite (à cheval sur un trottoir) ou d'un stationnement abusif (occupation d'une place de livraison par un véhicule particulier).

Pour rappel, Allô Toulouse est joignable au : 05 61 22 22 22. Un signalement peut aussi être fait en télé service sur la page suivante : [montoulouse.fr_portail_de_services_en_ligne_de_la_mairie_de_Toulouse - Accueil \(toulouse-metropole.fr\)](http://montoulouse.fr_portail_de_services_en_ligne_de_la_mairie_de_Toulouse_-_Accueil_(toulouse-metropole.fr)).

Concernant les avis et opinions des usagers sur l'expérimentation, nombreux sont les participants à demander la mise en place d'un tourne-à-gauche au carrefour du Boulevard Maréchal Juin vers le Boulevard des Récollets. Les services de la Ville de Toulouse ont entendu la demande des habitants et étudient actuellement cette possibilité.

De nombreux avis portent sur la végétalisation et sur le manque d'aménagement cyclable au sud de la place Lafourcade et au nord de la rue Sainte Catherine. Le traitement de ces problématiques, qui n'a pas pu être fait lors de la mise en place de l'expérimentation, se fera lors des travaux liés aux aménagements du Cœur de quartier.

Une grande campagne de comptage a été effectuée avant l'expérimentation, au mois de février, tous véhicules confondus, ainsi que les vitesses. Les résultats des comptages seront comparés avec des comptages réalisés au mois de mai, soit trois mois après la mise en place du sens unique, afin de mesurer l'impact de ce dernier sur les pratiques des usagers. Ces résultats seront communiqués aux habitants lors d'une réunion publique prévue pour le mois de juin.

Question : Est-il possible de rejoindre la rue Achille Viadieu depuis les Allées Jules Guesde ?

Réponse : Ce n'est plus possible. Pour aller dans cette direction, les voitures doivent emprunter la rue du Maréchal Juin.

Nous avons un certain nombre de demandes sur l'inversion de la rue Poudepé, ce qui nous paraît regrettable.

Avant l'expérimentation, nous observions un trafic routier de transit en provenance de la rue Notre Dame, qui empruntait la rue Beethoven et allait vers les bords de Garonne. Plus de 2000 véhicules par jour traversaient ainsi la rue Beethoven, créant une situation dangereuse étant donné l'étroitesse de la rue et les passages fréquents d'écoliers. C'est pour couper ce trafic que la rue Beethoven a été inversée et donc reporter ces flux routiers vers les voiries structurantes (Allées Mistral et allée des Demoiselles).

Si la rue Poudepé était inversée à son tour, ce trafic serait permis à nouveau, ce qui serait contre-productif avec l'objectif du projet, qui est bien d'apaiser le quartier Saint-Michel.

Concernant l'opération Cœur de Quartier, pour mémoire, le séquençage est relativement court : les travaux se déploieront entre 2023 et 2024, pour une livraison en 2025. Ce qui signifie que le temps de concertation et de co-construction du projet se déploie sur l'année 2022. Notre but est de parvenir à de grandes orientations d'aménagement de l'espace public d'ici l'été 2022.

Pour rappel, la concertation à Saint-Michel se déploie à travers divers outils : micro-trottoirs, entretiens individuels ciblés sur les personnes ressources du quartier, un groupe projet collaboratif qui se réunit trois fois sur la période (un panel d'habitants volontaires pour travailler en atelier participatif auprès du cabinet d'urbanistes mandaté par la Ville de Toulouse) et des permanences sur site, au 95 Rue Saint-Michel.

Retrouvez le calendrier des permanences et des autres temps forts de la concertation en suivant ce lien : [Grande rue Saint-Michel - Je participe ! \(toulouse.fr\)](https://www.toulouse.fr/Grandes-rues-saint-michel-je-participe).

Tout cela aboutira à une réunion publique en juin, où les services donneront à voir le projet pour la Grande rue Saint-Michel, suivi d'une validation des grandes orientations et de la poursuite de l'expérimentation, en cette fin d'année 2022.

Retrouvez les résultats de la concertation et les orientations préconisées pour le réaménagement de la rue Saint-Michel sur le diaporama de présentation de la Commission de quartier (diapositives n°12 à 23).

Question : Comment la collectivité assure-t-elle le recueil des habitants de la Grande Rue Saint-Michel, qui peuvent avoir des difficultés à saisir les moyens de participation digitaux comme la plateforme « jeparticipe.toulouse.fr » ?

Réponse : Comme nous l'avons rappelé précédemment, la plateforme « jeparticipe.toulouse.fr » n'est pas le seul canal de consultation des habitants : un diagnostic citoyen a été établi sur le terrain au moyen d'entretiens sur le vif par exemple ; des permanences ont été établies au 95 Grande Rue Saint-Michel et c'est un sujet central de nombreuses réunions publiques, dont les dates sont communiquées par boîtes postales aux riverains.

Le Maire de quartier envisage également de se rendre sur le marché de Saint-Michel pour renforcer la dimension participative de ce projet, qui est déjà particulièrement forte malgré les contraintes sanitaires.

Question : La rue Achille Viadieu est particulièrement impactée par l'expérimentation, que comptez-vous faire ? Serait-il possible d'obtenir les résultats des comptages réalisés avant le 7 mars ? Aussi, à propos de la Prison, avons-nous des informations sur ce qui est prévu ?

Réponse : Concernant la Prison, le Maire de quartier a souhaité dissocier ce projet de réaménagement de celui de la Grande Rue. Ce faisant, ce dernier peut avancer en dehors des contraintes importantes qui pèsent sur le projet de la Prison.

M. DE SCORRAILLE ajoute que ces deux projets sont bien complémentaires. Ce qui est investi dans le Cœur de Quartier aura des retombées positives pour le démarrage des travaux de la Prison. Il revient également au cabinet d'urbanistes en charge de la conception du projet d'anticiper le futur du quartier, ce qui inclut la Prison Saint-Michel.

Concernant la carte des comptages, celle-ci est disponible sur la page « jeparticipe » dédiée à la Grande Rue Saint-Michel : [Grande rue Saint-Michel - Je participe ! \(toulouse.fr\)](#).

Question : Habitant la rue Achille Viadieu, j'empruntais souvent la rue Beethoven pour revenir de mes courses depuis la Grande Rue Saint-Michel, ce qui est désormais impossible avec l'inversion du sens de circulation de cette dernière. Cela vient ramener le trafic automobile vers la place Lafourcade, qui se retrouve embouteillée.

Réponse : Le Maire de quartier indique que l'expérimentation ne dispose pas encore d'aménagement positif permettant de compenser les impacts de l'expérimentation sur la circulation, ce qui sera fait à partir de l'année 2023.

Concernant la rue Beethoven, celle-ci était dangereuse pour les piétons, particulièrement les élèves du groupe scolaire Jean Calas (divisé en deux sur le quartier), du collège et du lycée Berthelot. Le choix a été fait, en conscience et informé par les avis des parents d'élèves, des associations de quartier et des services techniques de la Ville, d'inverser son sens de circulation, pour sécuriser les piétons et apaiser le voisinage. Les comptages permettront de réajuster en suivant si un tel besoin est identifié mais les retours des parents d'élèves et du personnel des établissements sont, pour le moment, satisfaisants.

En outre, il est rappelé aux habitants que l'ambition portée par le Maire de Toulouse est de réduire la place de la voiture au sein de l'hyper-centre. Les aménagements réalisés dans le quartier Saint-Michel ont donc, entre autres, pour vocation de faire prendre conscience aux riverains que la place de la voiture doit bien diminuer, il leur est donc conseillé de ne pas l'emprunter pour des déplacements de proximité.

Question : Qu'avez-vous prévue pour traiter la problématique de trafic de stupéfiants dans le secteur ?

Réponse : La problématique de la sécurité est une des premières préoccupations du Maire de quartier et du Maire. Après des échanges entre ce dernier et la préfecture, douze policiers nationaux viendront renforcer les effectifs sur le secteur, dont dix sont déjà présents.

Le projet de réaménagement de la Grande Rue fait aussi partie des réponses apportées aux problématiques de sécurité. Réaménager l'espace public, c'est aussi le rendre plus sûr et convivial, et c'est une des premières ambitions de ce projet.

Présentation du projet de futures passerelles entre Empalot et l'Île du Ramier

Le Maire de quartier, M. Jonhny DUNAL, passe la parole à M. François CHOLLET, Vice-président de Toulouse Métropole, chargé de l'Écologie, du développement durable et de la transition écologique, pour présenter l'avancement du projet Grand Parc Garonne, et plus particulièrement les passerelles jouxtant les rives droite et gauche de la Garonne à l'Île du Ramier.

Vous retrouverez les éléments essentiels sur le projet Grand Parc Garonne dans le diaporama de présentation (diapositives n°46 à n°67).

M. CHOLLET ajoute que la réhabilitation de l'ancienne « Maison du Directeur », propriété de la Ville de Toulouse, est actuellement en cours d'étude par les services. Quant aux Hangars de la Poudrerie, au sud de l'Île, ces derniers ont été mis en vente sous conditions par la Ville, un processus qui est actuellement en cours d'instruction. Les conditions posées par la collectivité sont : un lieu à vocation non-commerciale, à

intérêt collectif et un strict respect des normes de réhabilitation, en particulier sur le volet environnemental.

M. CHOLLET informe également que la collectivité s'est réapproprié une partie du foncier bordant la Garonne, à l'origine propriété du Rowing Club, afin d'y procéder à des travaux d'aménagement. Enfin, il a été décidé d'implanter un poste permanent de la Police municipale près de la billetterie de l'ancien Parc des Expositions, qui couvrira l'ensemble du quartier environnant.

Question : Concernant la passerelle Empalot, quelles dispositions prenez-vous pour les personnes non-voyantes ?

Réponse : La collectivité met en place des ateliers de travail avec les associations représentatives des personnes mal ou non-voyantes afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le confort et l'accessibilité pour tous (contraste visuel des marches des escaliers, bandes podotactiles, nez antidérapants ...)

Question : Y aura-t-il une navette pour desservir l'Île du Ramier en complément de la passerelle ? Que comptez-vous faire pour limiter les stationnements abusifs et illicites lors des évènements sportifs, qui sont une vraie nuisance pour l'Empalot ? Enfin, le festival Rio Loco sera-t-il déplacé sur l'Île du Ramier ?

Réponse : Pour la dernière question, nous avons bien identifié le besoin d'évènements socio-culturels de proximité sur les quartiers environnants (Empalot et Croix de Pierre). Nous traitons cette problématique en prévoyant des accès aux points d'eau et d'électricité sur l'Île du Ramier. Néanmoins, pour la tenue d'évènements de grande importance tel que Rio Loco, les premiers éléments de l'étude acoustique, toujours en cours, tendent à nous montrer que le niveau de nuisance sonore pourrait être élevé. Les résultats de l'étude seront prochainement présentés aux élus pour prendre une décision sur la relocalisation du festival.

Concernant la problématique du stationnement et plus généralement du flux automobile lors des manifestations sportives, nous tentons de faire avancer les choses avec le Toulouse Football Club pour parvenir à une stratégie conjointe qui permettrait d'inciter l'utilisation des transports en commun et des parkings relais (tel que l'Oncopôle), comme le fait d'offrir le titre de transport lors de l'achat du billet pour les spectateurs du Stadium.

Nous portons bel et bien un projet de végétalisation et d'apaisement, ainsi nous devons travailler avec le TFC si l'on veut parvenir à une solution satisfaisante à cet égard.

En outre, une station de bus pour le Linéo 9 sera installée au pied de la passerelle routière du côté d'Empalot pour étoffer l'offre de transport en commun vers le Stadium.

Question : Quid de l'ancien restaurant universitaire du CROUS ?

Réponse : Le CROUS, propriétaire du site, est en cours de discussion pour la vente de ce site, auprès de multiples potentiels acquéreurs. En accord avec la collectivité, deux types de projet sont possibles sur ce site : soit un projet à vocation culturelle, soit à vocation sportive.

Question : Que deviendra le jardin collectif et la halte gourmande, en expérimentation l'année dernière ?

Réponse : La Ville de Toulouse encourage l'association en charge de la gestion du jardin collectif de poursuivre son action, particulièrement positive pour le quartier. En revanche, en ce qui concerne la halte gourmande, la Ville a prononcé un appel d'offre pour pérenniser cette dernière par le biais d'une implantation commerciale, qui s'est révélé infructueux. La Ville étudie toutes les possibilités, comme la gestion par une association, cependant, il est important de garantir un minimum de continuité dans le temps et en termes de service.

Le Maire de quartier proposera une réflexion aux services de la Ville pour que le site soit animé durant l'été. Ce dernier reviendra dans les meilleurs délais auprès des habitants à ce sujet.

La parole est à la Direction de l'Action territoriale, qui rappelle les nouveaux outils de la participation citoyenne à Toulouse. Tous ces éléments sont consultables sur le diaporama de présentation à télécharger (diapositives n°24 à 34). Vous trouverez en suivant les actualités du quartier en images (diapositives n°35 à 45).

Question : La piste cyclable provisoire, aménagée lors du passage à sens unique du Boulevard Monplaisir, sera-t-elle supprimée après le changement de sens ?

Réponse : Non, la piste cyclable bidirectionnelle restera, l'objectif étant de séparer les piétons des cyclistes, en incitant ces derniers à ne pas emprunter le chemin de halage au bord du Canal du Midi. A noter que cette piste cyclable sera pérennisée et préfigure une partie du Réseau Vélo d'Agglomération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire de quartier propose de terminer la Commission de quartier, à 22h.